

FLASH INFO

Mot du Maire

Chères concitoyennes
Chers concitoyens
Chers amis



Cette période de vœux est une nouvelle fois dans la tourmente.

Je veux, bien entendu, vous présenter mes vœux de bonheur, de santé, souhait à chacun une bonne année 2022, pleine de satisfaction.

Je veux aussi remercier tous les acteurs locaux pour leur investissement, leur dynamisme et leur efficacité au service de chacun, source d'une très grande richesse partagée pour le bien commun. Je pense en particulier aux associations locales dont le rôle est si important. Je veux enfin vous redire ma volonté de travailler avec nos équipes au service des villageois de PEROUSE dans l'intérêt général et pour les nombreux projets à venir.

Le mieux vivre ensemble voilà une expression qui définit très bien notre commune. Combien d'habitants me disent au quotidien, quand j'ai le plaisir de les croiser, qu'ils se sentent bien dans notre commune, un village pour tous, où l'union prend tout son sens.

Nous partageons des valeurs essentielles : LA LIBERTE, L'EGALITE, LA FRATERNITE, LA LAICITE et LA SOLIDARITE. Elles sont le ciment de notre projet communal et le fondement de l'action que l'équipe municipale conduit pour vous.

Restons unis, rassemblés, demeurons soudés.

Ne sombrons pas pour autant dans l'inquiétude, dans la peur ou le repli et trouvons plutôt les ressorts pour nous projeter et construire pour nos enfants un monde plus juste, un monde merveilleux.

Permettez-moi de souhaiter à chacun d'entre vous beaucoup de bonheur dans vos vies personnelles, familiales et professionnelles et bien sûr dans votre engagement au service de notre cité.

Je terminerai mon propos en rappelant cette belle formule de Saint-Exupéry « *l'avenir tu n'as pas à le prévoir, tu as à le permettre* »

Jean-Pierre CNUUDE

Bonne année 2022

┌ Cérémonie des vœux 2022

En raison de la crise sanitaire actuelle liée à l'épidémie de COVID-19, qui oblige à limiter les réunions publiques, le maire de PEROUSE, Jean-Pierre CNUUDE, a décidé que la traditionnelle cérémonie des vœux du Maire n'aura pas lieu en janvier prochain.

┌ Informations concernant le déneigement

Les rues Principales (rue des Marronniers, Sapins et Grande Rue) sont des routes départementales dont le déneigement est assuré par les services du Département et non par les agents de la commune.

Notre commune étant située dans l'Est de la France, la neige est considérée comme un risque ordinaire, chacun doit se prémunir contre ce phénomène.

Rappelons également que chaque habitant doit déneiger le trottoir devant sa maison.

┌ Inscriptions scolaires 2022-2023

Les inscriptions dans les écoles pour la rentrée 2022 se feront à partir du 3 janvier 2022,

- Soit pour la première inscription à l'école maternelle (naissances en 2019),
- Soit pour les enfants qui arriveront sur la commune de PEROUSE.

Il suffit pour cela de s'adresser à l'accueil en Mairie pour remplir un formulaire d'inscription muni, **obligatoirement**, de votre livret de famille, de la carte d'identité de l'un des deux parents, du carnet de santé de l'enfant ainsi qu'un justificatif de domicile.

┌ Hommage à Monsieur FRANÇAIS Jean-Pierre

C'est avec une immense tristesse et beaucoup d'émotion que nous avons appris le décès de Monsieur FRANÇAIS Jean-Pierre, président de l'association de Pétanque Perousienne.

Le Maire et l'ensemble de l'équipe Municipale s'associent à la peine de la famille.



Horaires de la mairie

Lundi Mardi Jeudi de 10h à 12h

Vendredi de 10h à 12h et de 13h30 à 16h

Sur rendez-vous tous les jours de 8h à 16h30

*Permanences les mercredis
de 18h30 à 19h30*

Téléphone

03 84 28 05 99

Email

mairie.perouse@wanadoo.fr

Site internet

<http://www.perouse.eu/>

Illiwap

https://admin.illiwap.com/fr/public/mairie-de-perouse_90076

Ecole

03 84 28 53 96

ALSH

alsh.perouse@gmail.com



Inscriptions sur les listes électorales

Plusieurs solutions existent :

- **en ligne**, grâce au télé-service disponible sur Service-Public.fr
- **en mairie**, sur présentation d'un justificatif de domicile, d'un justificatif d'identité et du [Cerfa n°12669*02](#) de demande d'inscription ;
- **par courrier** adressé à votre mairie, en joignant un justificatif de domicile, un justificatif d'identité et le [Cerfa n° 12669*02](#) de demande d'inscription.

Les inscriptions sont possibles dès à présent et jusqu'au 4 mars 2022 pour l'élection présidentielle

Noël des aînés

Comme chaque année, les colis et les bons restaurant ont été distribués aux personnes de 70 ans et plus. N'hésitez pas à contacter la mairie si vous ne l'avez pas reçu.

Vie associative

VIA PETROSA : 03.84 21.20.67

- ZUMBA
- YOGA / PILATE
- ART FLORAL

TENNIS : 06.47.88.89.61

ATELIER DEVELOPPEMENT PERSONNEL : 06.33.12.34.92

Population

Selon l'INSEE, PEROUSE compte 1 217 habitants au 1^{er} janvier 2022

L'identification de la boîte aux lettres

La boîte aux lettres doit comporter un numéro et un **porte-étiquettes** sur lequel le nom ou les noms sont inscrits afin de permettre d'identifier sans erreur le destinataire du courrier.

La boîte aux lettres doit être située en limite de propriété, en bordure d'une voie ouverte à la circulation publique, à un niveau accessible aux véhicules automobiles.

